

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de Paris Ouest La Défense

Par arrêté du 29 mai 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du Lundi 17 juin 2024 à 9h00 au Jeudi 18 juillet à 17h00 inclus sur les communes du territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD), dont les communes de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson dépendent. Le Président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné :

- Monsieur Bruno Ferry-Wilczek, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Madame Estelle Dlouhy-Morel, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pendant le délai susvisé, un dossier papier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux suivants :

Courbevoie

2, Place de l'Hôtel de ville 92400 COURBEVOIE.

Les lundis, mercredis, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. Les mardis après-midi de 13h00 à 17h30. Les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00. Les samedis matin de 9h00 à 12h00.

Garches

2, rue Claude Liard 92380 GARCHES.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi matin de 8h30 à 12h00.

La Garenne Colombes

68, boulevard de la République 92250 LA GARENNE-COLOMBES.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le samedi matin de 8h45 à 12h00.

Levallois-Perret

Direction de l'Urbanisme, 66, bis rue du Président Wilson, 92300 LEVALLOIS-PERRET.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Nanterre

Mairie de Nanterre, 7^{ème} étage de la Tour A, 130 rue du 8 mai 1945 92000 NANTERRE.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Neuilly-sur-Seine

Pôle espaces publics, direction administrative, 125 avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 sans interruption.

Puteaux

Au niveau des bulles du hall de la Mairie de Puteaux, 131 rue de la République 92800 PUTEAUX.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h00 (sauf le mardi) et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Rueil-Malmaison

Direction des espaces publics (2^{ème} étage) – 16 rue Jean Mermoz – 92500 RUEIL-MALMAISON.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Suresnes

Accueil de l'hôtel de ville, 2 rue Carnot 92150 SURESNES.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 (vendredi jusqu'à 18h30). Le samedi de 9h00 à 12h00.

Saint-Cloud

Services techniques de la mairie, 13 place Charles-de-Gaulle, 92211 SAINT-CLOUD.

Du lundi au mercredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15 ; Le jeudi: de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h15, le vendredi: de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45.

Vaucresson

Accueil de l'hôtel de ville, 8 Grande Rue 92420 VAUCRESSON.

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site Internet de Paris Ouest La Défense <https://www.parisouestladefense.fr/> et à l'adresse suivante avec possibilité d'observations : <https://www.registre-dematerialise.fr/5443>

Avant la clôture de l'enquête, les observations et propositions relatives au projet pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête, cotés et paraphés par la commission d'enquête publique, déposés dans les locaux précités.
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5443@registre-dematerialise.fr
- ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5443>

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : EPT Paris Ouest La Défense,

Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de zonage d'assainissement de Paris Ouest La Défense, 1 place du 27 mars 2002, 92000 NANTERRE –, à l'attention du président de la commission d'enquête du zonage d'assainissement.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures de permanence suivants :

- Le lundi 17 juin 2024 à la mairie de Nanterre, 7^e étage de la Tour A, 130 rue du 8 mai 1945 92000 NANTERRE, de 9h00 à 12h00
- Le lundi 24 juin 2024 à la mairie de Vaucresson, en salle Jardins à l'hôtel de ville, sis 8 Grande Rue 92420 VAUCRESSON, de 13h30 à 17h00
- Le vendredi 5 juillet 2024 à la mairie de Suresnes, en salle Marguerite Naseau à l'hôtel de ville, sis 2 rue Carnot 92150 SURESNES, de 13h30 à 18h00
- Le mardi 9 juillet 2024 à la mairie de Levallois-Perret, à la Direction de l'urbanisme, sise 66 bis rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS-PERRET, de 9h00 à 12h00
- Le samedi 13 juillet 2024 à la mairie de Courbevoie, Hall principal, sis 2 place de l'hôtel de ville, 92400 COURBEVOIE, de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 18 juillet 2024 à la mairie de Nanterre, 7^e étage de la Tour A 130, rue du 8 mai 1945 92000 NANTERRE, de 13h30 à 17h00

Des informations sur ce projet, peuvent être obtenues auprès de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense :

- Madame Christine Donnat, Directeur des grands services urbains de l'EPT POLD, téléphone 01 55 69 31 68, mail c.donnat@pold.fr ;
- Monsieur Charbel Roupheal, Chargé de mission eau et assainissement de l'EPT POLD, téléphone 06 07 39 17 59, mail c.roupheal@pold.fr

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition de la commission d'enquête et clos par elle. Dès réception des registres et des documents annexés, la commission d'enquête transmettra dans les huit jours à l'EPT Paris Ouest La Défense ses observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

L'EPT Paris Ouest La Défense disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles dans un mémoire en réponse remis lors d'une réunion avec la commission d'enquête.

La commission d'enquête établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Elle consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet. Elle adressera par la suite, dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées au Président de Paris Ouest La Défense. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

A la fin de l'enquête et en fonction des remarques faites, l'organe délibératif de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense arrêtera les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public aux services centraux de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, sis 91 rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site Internet du territoire.